

CONSEIL MUNICIPAL DE THIZY LES BOURGS

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

À 20 heures à la salle des fêtes de Thizy

L'an Deux Mille Vingt et le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de Thizy, sous la présidence de M. Martin SOTTON, Maire.

Etaient présents : Martin SOTTON, Joëlle GIRARDET, Pascal VIGNON, Colette DARPHIN, Cédric CHALON, Michèle LONGERE, Denis REMONTET, Virginie VINCENT-PERROUD, Bernard PEILLON, Jacqueline BERTHIER, Alain COTTIN, Pascale BILLET, Alexandre PROTON, Elisabeth PLAGNAL, Mireille DELALANDE, Jean DEMURGER, Gabriel DEZAYE, Jean-Luc FRANCOIS, Nicole COLUSSI, Angelo ROMANO, Christelle FABRE, Magali CHERPIN, Aurélie CHUZEVILLE, Anne REYMBAUT, Mohamed HADJAB, Ludovic CHERPIN

Absents excusés : Alexandre BOUDOT pouvoir à Cédric CHALON, Edouard BOST pouvoir à Martin SOTTON, Bénédicte CHIROL pouvoir à Anne REYMBAUT

Secrétaire de séance : Jean-Luc FRANÇOIS

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DU 24 MAI 2020

A la question posée par le Maire, aucun autres des Conseillers Municipaux présents n'ayant d'observations à formuler sur la rédaction du compte-rendu de la séance du 24 mai 2020, celui-ci est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

LES RAPPORTS

Aide aux entreprises dans le cadre de la crise sanitaire – Fonds de solidarité pour les TPE

Pour pallier les effets de la crise économique provoquée par l'épidémie du COVID-19, la COR et ses communes membres ont mis en œuvre un fonds de soutien local aux TPE selon les critères du fonds national de solidarité. Il s'agit d'une subvention forfaitaire, de 1 500 euros maximum, versée en une fois et financée à 50 % par la COR et 50 % par la commune de domiciliation.

Le fonds de soutien est doté d'un montant de 500 000 €. La COR abonde à hauteur de 250 000 €, la ville de Tarare à hauteur de 80 000 € et les communes d'Amplepuis, Cours, Thizy les Bourgs et Vindry-sur-Turdine à hauteur de 42 500 € chacune.

Ce fonds a permis d'aider plus de 400 entreprises sur le territoire dont 58 à Thizy les Bourgs à ce jour.

Les communes et la COR se sont également engagées à participer au fonds « Région unie » proposé par la région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en œuvre d'avances remboursables, à hauteur de 2 euros par habitants.

Pour la mise en place de ces dispositifs, la commune conventionne avec la COR et la Région.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **valide** les conventions avec la COR et la région auvergne-Rhône-Alpes, **acte** la fin du fonds local au 10 juillet 2020, date de fin de l'état d'urgence sanitaire.

Appel à projet du Département – Année 2020

Réaménagement de la Mairie de Thizy pour l'accueil d'un Espace France Services

Monsieur le Maire rappelle la nouvelle procédure d'aide aux collectivités et de soutien à l'investissement local mise en place par le département du Rhône depuis 2017, sous la forme d'un appel à projet annuel.

La commune de Thizy les Bourgs souhaite répondre à l'appel à projet 2020 pour financer :

- les travaux de réaménagement de la Mairie de Thizy les Bourgs pour l'accueil d'un Espace France Services.

(Construction de cloisons, isolation des locaux, ...)

Les travaux sont estimés à 374 189,44 €. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Subvention de l'Etat au titre de la DETR – Année 2020 :	140 000,00 €
Subvention du Département « Appel à projets 2020 » :	100 000,00 €
Subvention du Département « Appel à projets 2020 » (<i>Bonus énergétique</i>) :	50 000,00 €
Autofinancement :	84 189,44 €

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, et après en avoir délibéré, à la majorité absolue avec 25 voix « pour » et 4 « contre », **approuve** le projet et les plans de financement tels que présentés ci-dessus, **autorise** Monsieur le

Maire à répondre à l'appel à projet du département pour l'année 2020 et à solliciter une subvention pour le projet ci-dessus de 150 000,00 €, **autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents permettant la bonne exécution de cette décision.

↳ **Appel à projet du Département – Année 2020**
Réhabilitation d'une ancienne école en un espace socio-culturel

Monsieur le Maire rappelle la nouvelle procédure d'aide aux collectivités et de soutien à l'investissement local mise en place par le département du Rhône depuis 2017, sous la forme d'un appel à projet annuel.

La commune de Thizy les Bourgs souhaite répondre à l'appel à projet 2020 pour financer :

- les travaux de réhabilitation d'une ancienne école en un espace socio-culturel : ce projet sera découpé en plusieurs étapes. La première étant les travaux de conservation et de préparation, plus particulièrement le gros œuvre sur bâtiment en lui-même (désamiantage, toiture...)

Les travaux sont estimés à 713 049,00 €. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Subvention de l'Etat au titre de la DETR – Année 2020 :	300 000,00 €
Subvention du Département au titre de l'appel à projets 2020 :	100 000,00 €
Autofinancement :	313 049,00 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le projet et les plans de financement tels que présentés ci-dessus, **autorise** Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projet du département pour l'année 2020 et à solliciter une subvention pour le projet ci-dessus de 100 000,00 €, **autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents permettant la bonne exécution de cette décision.

Aides à l'habitat

Il est rappelé que la convention ANAH relative à l'amélioration de l'Habitat dans le cadre du projet Centre-bourgs, fixe notamment les modalités de la participation communale pour les travaux de ravalement de façade et de rénovation énergétique. Il est proposé d'approuver les dossiers de demandes de subventions instruits par les services de la COR pour l'attribution des aides de la commune de Thizy les Bourgs :

Opération « Massif Central »

Bénéficiaire	Adresse	Montants des travaux TTC	Statut et type d'aide	Travaux	Aide COR	Aide Comm.	Subv. Région Bonus CAR	Subv. Totale
CHERPIN Henri	799 chemin de la Livrée Thizy 69240 THIZY LES BOURGS	2 542,76 €	Occupant	Isolation du plancher bas laine de verre	300 €	150 € Périmètre de dévelop		450 €
BERTHIER Stéphanie	20-26 rue de la Victoire Bourg de Thizy 69240 THIZY LES BOURGS	23 044,21 €	Occupant	Isolation des combles laine de verre ITE fibre de bois	5 506 €	5 506 € Périmètre de revitalisation	300 €	11 312 €
GUY Noël	Chemin de la Paix Bourg de Thizy 69240 THIZY LES BOURGS	24 126 €	Occupant	Isolation sous rampant laine de verre, pare vapeur Isolation des murs laine de verre pare vapeur Isolation du plancher bas laine de verre Menuiseries PVC	6 660 €	3 330 € Périmètre de dévelop	750 €	10 740 €
VINCENT Annie	18 bd Alsace Lorraine Bourg de Thizy 69240 THIZY LES BOURGS	13 247,93 €	Occupant	Isolation sous rampant laine de verre, Isolation des murs en laine de verre pare vapeur Chaudière condensation gaz	3 311,90 €	3 311,90 € Périmètre de revitalisation		6 623,80 €

↳ Opération « Revitalisation des centres-bourgs »

Bénéficiaire	Adresse	Montants des travaux TTC	Statut et type d'aide	Travaux	Aide ANAH	Départ	Aide COR	Aide Comm.	Subv. Région Bonus CAR	Subv. Totale
ROBY Simone	17 rue du Commerce Thizy 69240 THIZY LES BOURGS	3 519,24 €	Locataire autonome	Installation d'une douche	1 466 €		587 €	587 € Périmètre de revitalisation		2 640 €
PHILIPPE Marie-Louise	85 route de St Vincent de Reins Mardore 69240 THIZY LES BOURGS	16 725,58 €	Occupant rénovation énergétique	Chaudière granulé bois avec eau chaude sanitaire	9 512 €	500 €	2 220 €	1 110 € Périmètre de dévelop		13 342 €
SALMAN Murat	552 route de Roanne Bourg de Thizy 69240 THIZY LES BOURGS	19 731,97 €	Occupant rénovation énergétique	Pompe à chaleur air-eau	11 222 €	500 €	300 €	150 € Périmètre de dévelop		12 172 €
LAMURE-FEDON Clément et Bérangère	34 rue Christorée Bourg de Thizy 69240 THIZY LES BOURGS	27 044,38 €	Occupant rénovation énergétique	Isolation des murs laine de verre VMC simple flux	12 000 €	500 €	300 €	150 € Périmètre de dévelop		12 950 €
PORNET Frédérique	284 chemin des Noisettes Thizy 69240 THIZY LES BOURGS	24 938,69 €	Occupant rénovation énergétique	Isolation du plancher bas laine de bois Menuiseries bois Pompe à chaleur air/eau	12 000 €	500 €	300 €	150 € Périmètre de dévelop		12 950 €

↳ Opération « Ravalement de façades »

Bénéficiaire	Adresse	Montants des travaux TTC	Statut et type d'aide	Surface en m ²	Montant au m ²	Aide COR	Aide Comm.	Subv. Totale
DESSOLAIN Cédric	316 Impasse de la Clartière Bourg de Thizy 69240 THIZY LES BOURGS	7 150,99 €	Occupant	155,40 m ²	7 €	1 088 €	544 € Périmètre de dévelop.	1 632 €

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'attribution des aides au titre de la « Massif Central », « Ravalement de façades », « Revitalisation des centres-bourgs » pour les personnes non éligibles au PIG, comme précisée ci-dessus.

↳ Participation de la commune aux travaux de restructuration des EHPAD du CHBV

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir financièrement le projet de rénovation des EHPAD du Centre Hospitalier Beaujolais Vert (CHBV).

Le CHBV constitué de la fusion de l'ex Centre Hospitalier Intercommunal de Thizy les Bourgs et Cours et de l'ex Centre Hospitalier d'Amplepuis, comporte 4 sites principaux situés sur 3 communes : Amplepuis, Cours et Thizy les Bourgs (2 sites Thizy et Bourg de Thizy).

Thizy est voué à être le site sanitaire de l'établissement et à perdre ainsi les 28 lits d'EHPAD qu'il héberge et qui seront redéployés sur les autres sites.

Les 3 autres (dont celui de Bourg de Thizy) nécessitent, pour mieux répondre aux attentes des résidents, des travaux de restructuration. Ce sont au total 416 lits qui seront soit construits soit restructurés offrant ainsi aux résidents une majorité de chambres à 1 lit avec douche et toilettes.

Cela représente un coût total de 25 millions d'euros pour le CHBV, ce qui pourrait avoir un fort impact sur le prix de journée.

L'établissement sollicite donc des aides auprès de ses différents partenaires afin de contenir cette augmentation tout en offrant une prestation de qualité.

Le Département est sollicité à hauteur de 2 000 000 € et le bloc communal constitué de la COR et des 3 communes concernées à hauteur de 3 000 000 €. La COR s'est engagée à apporter une participation de 2 millions d'euros, et il convient de valider la participation financière de la Commune de Thizy les Bourgs. Il est proposé que l'aide financière de 1 million soit répartie entre les 3 communes au prorata des travaux prévus sur chaque site communal.

Le plan de financement des travaux est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux (y compris maîtrise d'œuvre)	25 000 000 €	Département	2 000 000 €
		ARS	200 000 €
		COR	2 000 000 €
		Communes	1 000 000 €
		Autofinancement EHPAD BEAUJOLAIS VERT	19 800 000 €
TOTAL	25 000 000 €	TOTAL	25 000 000 €

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **valide** le soutien de la Commune de Thizy les Bourgs au programme de restructuration des EHPAD du CHBV, **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution du présent rapport.

↳ Subventions aux associations

Le Conseil Municipal fixe chaque année les contributions apportées aux associations participant à la vie sociale et culturelle de la commune sous forme de subventions.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir déterminer pour l'année 2020 le montant des subventions qu'elle désire attribuer aux différentes sociétés et associations qu'elle finance habituellement.

En raison des événements dû au COVID-19 et après étude tenant compte des besoins financiers de chaque structure, de l'intérêt communal qu'elle représente et des capacités financières de la commune ; et après avis favorable de la commission des finances, il est proposé de fixer les montants des subventions au titre de l'année 2020 conformément au tableau joint en annexe.

Au vue de la situation exceptionnelle due à la crise sanitaire, il est proposé de réduire de 50 % le montant des subventions aux associations pour 2020, sauf pour celles dont l'activité a été maintenue et/ou qui ont participé à l'effort collectif pendant la crise.

Cet effort financier contribuera ainsi aux dépenses que la Commune a engagées tout au long de la crise : achat de masques, de produits désinfectants, de surblouses mais aussi l'aide financière aux commerçants et artisans de la Commune.

Il convient de préciser que, par solidarité, beaucoup d'associations ont choisi de renoncer à leur subvention cette année.

Il est rappelé que le versement de la subvention sera conditionné par la production des documents suivants pour chaque association :

- les statuts, la composition du bureau et un Relevé d'Identité Bancaire, en cas de modification,
- le programme prévisionnel 2020 et le bilan 2019.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, et après en avoir délibéré, à la majorité absolue avec 25 voix « pour » et 4 « abstention », **attribue** et **autorise** le versement des subventions proposées en faveur des associations au titre de l'année 2020, **accepte** les conditions d'attribution des subventions, **précise** que les crédits ont été inscrits au budget primitif principal 2020, article 6574, fonction 025.

↳ Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'art 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

↳ **Création de poste :**

- Filière administrative

1 poste de Rédacteur – Temps complet

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** les modifications du tableau des effectifs

↳ Exercice du droit à la formation des élus municipaux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2123-12 et suivants instituant un droit à la formation à leurs fonctions pour les élus ;

Considérant la nécessité de permettre aux élus d'exercer au mieux les missions qui leurs sont dévolues dans le cadre de leur mandat ;

Considérant la nécessité d'organiser et de rationaliser l'utilisation des crédits votés annuellement pour permettre l'exercice par chacun des membres du conseil de son droit sans faire de distinction politique ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de définir les modalités du droit à la formation de ses membres dans le respect des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur ;

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** les conditions d'exercice du droit à la formation des élus :

Préambule

Le présent règlement intérieur a vocation à préciser l'exercice du droit à la formation de tous les membres du conseil municipal de la commune de Thizy les Bourgs dans le but d'assurer une bonne gestion des deniers publics lors de cette mandature.

Il s'applique à tous les élus, et les informe au mieux de leur droit à la formation. Il sera opposable à tout conseiller jusqu'au renouvellement des mandats.

I. Disposition générale : rappel du droit à la formation

La loi reconnaît aux élus communaux le droit de bénéficier d'une formation adaptée selon les modalités définies par l'assemblée délibérante. L'accès à la formation est érigé en un véritable droit et n'est pas limité à des fonctions spécifiques ou aux seuls membres d'une commission spécialisée.

Les dépenses de formation constituent, pour le budget de la collectivité, une dépense obligatoire si l'organisme de formation est agréé par le ministère de l'Intérieur pour la formation des élus locaux. Le montant plafond des dépenses de formation est fixé à 20 % du montant total des indemnités théoriques de fonction.

Ce droit coexiste avec celui issu de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, et qui crée un droit individuel à la formation (DIF) au profit de l'ensemble des élus locaux, dont la gestion a été confiée à la caisse des dépôts et consignations. Par ce dispositif les élus acquièrent 20h de droit à formation par

année de mandat, qu'ils soient indemnisés ou non. Le dispositif est financé par des cotisations prélevées sur les indemnités de fonction des élus, et dont le taux est fixé par décret ;

II. Modalités pour bénéficier du droit à la formation

Article 1er : Recensement annuel des besoins en formation

Le droit à la formation est un droit individuel. Chaque élu choisit librement les formations qu'il entend suivre et qui a trait aux domaines suivants :

- Statut juridique de l'écu local
- Compétences de la collectivité
- Stratégie de communication du territoire et développement personnel de l'élu

Chaque année, avant le 1^{er} février, les membres du conseil informent le maire des thèmes de formation qu'ils souhaiteraient suivre afin de pouvoir inscrire les crédits nécessaires et vérifier si des mutualisations ou des stages collectifs sont possibles dans l'hypothèse où plusieurs élus sont intéressés par les mêmes thématiques. En fonction des crédits disponibles, d'autres demandes pourront être acceptées en cours d'année.

L'information du Maire s'effectuera par écrit et dans un souci d'optimisation, les conseillers pourront envoyer leur demande par voie dématérialisée à l'adresse courriel suivante : contact@thizylesbourgs.fr

Article 2 : Vote des crédits

L'enveloppe allouée à la formation des élus sera évaluée en fonction des demandes présentées sans excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction. Afin de ne pas être pris au dépourvu en cours d'année, ni d'entraver l'exercice du droit à la formation des conseillers, une somme minimum de 2 000€ sera inscrite au budget primitif, au compte 6535. La somme inscrite pourra être modifiée en cours d'exercice budgétaire par décision modificative.

Article 3 : Participation à une action de formation et suivi des crédits

Chaque conseiller qui souhaite participer à un module de formation doit préalablement en avertir le Maire qui instruira la demande, engagera les crédits et vérifiera que l'enveloppe globale votée n'est pas consommée.

Afin de faciliter l'étude du dossier, les conseillers devront accompagner leur demande des pièces justificatives nécessaires : objet, coût, lieu, date, durée, bulletin d'inscription, nom de l'organisme de formation...

L'organisme dispensateur de formation doit être obligatoirement agréé par le ministère de l'Intérieur au titre de la formation des élus. A défaut, la demande sera écartée.

Article 4 : Prise en charge des frais

La commune est chargée de mandater l'organisme de formation pour régler les frais d'inscription et d'enseignement. Le remboursement des autres frais de formation s'effectuera sur justificatifs présentés par l'élu.

Article 5 : Priorité des conseillers dans l'accès à la formation

Compte tenu des contraintes financières qui pèsent sur les budgets des collectivités, si toutes les demandes de formation ne peuvent pas être satisfaites au cours d'un exercice, priorité est donnée dans l'ordre suivant :

- élu qui a exprimé son besoin en formation avant la date fixée à l'article 1er
- élu qui sollicite une action de formation dispensée par un organisme de formation départemental agréé par le ministère de l'Intérieur pour la formation des élus
- élu ayant délégation demandant une formation sur sa matière déléguée
- élu qui s'est vu refuser l'accès à une formation pour insuffisance de crédits lors de l'exercice précédent
- nouvel élu ou élu n'ayant pas déjà eu des formations au cours du mandat ou qui connaîtrait un déficit de stages par rapport aux autres demandeurs.

Dans un souci de bonne intelligence, en cas de contestation ou de concurrence dans les demandes de formation, la concertation entre le maire et les élus concernés sera systématiquement privilégiée.

Article 6 : Qualité des organismes de formation

Les frais de formation sont pris en charge par le budget de la collectivité si l'organisme dispensateur est agréé par le ministère de l'Intérieur pour la formation des élus (liste disponible sur le site <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/liste-des-organismes-agrees-pour-formation-des-elus-par-departement>).

Lorsque l'association départementale des maires est susceptible de délivrer le même module qu'un autre organisme agréé, elle est privilégiée en raison de sa proximité, de son antériorité, de ses compétences et de la forte reconnaissance dont elle jouit auprès des élus locaux.

Article 7 : Débat annuel

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune doit être annexé au compte administratif et un débat annuel doit avoir lieu pour assurer une entière transparence auprès des administrés. Ce débat a également pour objet de définir les nouveaux thèmes considérés comme prioritaires au cours de l'année n par rapport à l'année n-1 étant entendu que les thèmes issus du recensement annuel prévu à l'article 1 y figureront s'ils présentent un intérêt pour le bon fonctionnement du conseil.

III. Modifications du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur peut faire l'objet de modifications à la demande ou sur proposition du Maire ou d'un tiers des membres en exercice de l'assemblée délibérante.

↳ Recours à un contrat d'apprentissage

Depuis plusieurs années, le Lycée François Mansart a ouvert une section professionnelle de CAP Maintenance des Bâtiments des Collectivités, permettant la formation en alternance dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

La commune de Thizy les Bourgs a toujours soutenu cette formation par le recrutement chaque année d'un apprenti de cette spécialité.

Afin de rester dans la continuité de cette action, il est proposé de conclure pour l'année 2020-2021, un nouveau contrat d'apprentissage pour ce même diplôme. Il est précisé que la rémunération des apprentis est calculée en fonction de l'âge.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise** Monsieur le Maire à recourir à un contrat d'apprentissage tel que proposé ci-dessus, **autorise** Monsieur le Maire à fixer les conditions de rémunération, **mandate** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

↳ Avenant n°1 au marché de travaux relatif à la construction d'une résidence autonomie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 139,

Vu la délibération n°2015-05-76 en date du 11 décembre 2015 approuvant l'acquisition du Château Merle pour aménager une Résidence Autonomie

Considérant qu'après signature du marché relatif aux travaux de construction de la Résidence Autonomie de Thizy, des sujétions techniques imprévues sont apparues et rendent nécessaire la passation des avenants suivants :

Lots	Titulaires	Montant marché HT	Avenant HT	Nouveau montant HT	Nouveau montant TTC	% plus ou moins value
Lot n°02 : Gros œuvres avenant 2	DURON 69470 COURS	1 594 222,90 €	24 061,71 €	1 618 284,61 €	1 941 941,53 €	1,51 %
Lot n°03 : Charpente	SARL CHAMPALLE ET FILS 69240 ST VINCENT DE REINS	37 569,03 €	5 330,00 €	42 899,03 €	51 478,84 €	14,19 %
Lot n°04 : Etanchéité	ETANCHEITE ROANNAISE 42300 ROANNE	91 913,2 €	2 683,11 €	94 596,63 €	113 515,96 €	2,92 %
Lot n°05 : Couverture Zinc	SARL CHAMPALLE ET FILS 69240 ST VINCENT DE REINS	70 245,62 €	- 1 696,00 €	68 549,62 €	82 259,54 €	-2,41 %
Lot n°09 : Cloisons	AUBONNET 69470 COURS	259 749,04 €	28 527,11 €	288 276,15 €	345 931,38 €	10,98 %
Lot n°16 : CHAUFFAGE PLOMBERIE VMC	MOOS 69550 AMPLEPUIS	490 000,00 €	71 045,62 €	561 045,03 €	673 254,04 €	14,50 %

Le montant global de l'opération est donc porté de 4 153 085,49 € HT à 4 283 036,45 € HT, ce qui représente une plus-value d'un montant de 129 950,96 € HT soit 155 941,15 € TTC (+ 3,13 %)

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **prend acte** des sujétions techniques imprévues, **approuve** les avenants n°1 pour les lots N°3, 4, 9 et 16, avenants en plus-value, et les avenants n°2 pour le lot N°2, avenant en plus-value, et l'avenant n°1 pour le lot N° 5 en moins-value, **autorise** Monsieur le Maire à signer

ces avenants et tout autre document se rapportant à ce dossier, **mandate** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

↳ Modification du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération en date du 12 décembre 2019, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour permettre de :

- Transformer une zone à urbaniser « 2AUX » en « UX » « route de Régny – les Granges – la Brelandière » à Bourg de Thizy et supprimer à l'Orientation d'Aménagement Programmée existante sur ce site ;
- Adapter le Règlement Local d'Urbanisme en vigueur pour répondre aux différentes erreurs matérielles ou imprécisions de la rédaction en vigueur, sans remettre en question ni le PADD, ni orientations du PLU ;
- Supprimer les Servitudes d'Utilité Publique « Alignement » caduques aujourd'hui, conformément à la demande des services de l'Etat ;
- Adapter le Nuancier sur certains secteurs ;
- Transformer une partie de la zone « UA » en « UX » sur le site des anciennes teintureriers DANJOUX lieudit « le Bois Brochet » à Bourg de Thizy pour permettre la construction neuve de locaux pour des activités économiques et la réhabilitation d'une partie de l'ancienne usine pour des activités économiques et événementielles.
- Mise à jour du repérage des bâtiments agricoles autorisés à changement de destination.

Or, suite à la consultation des personnes publiques associées (PPA), la DREAL impose une étude environnementale pour la partie de la modification qui concerne les zones d'activités économiques.

Cette étude implique des délais fortement rallongés et reporte de fait les modifications mineures du règlement ainsi que les changements de destination.

Afin de ne pas bloquer les projets en cours, il est proposé au Conseil de scinder la modification n°1 en deux procédures : maintenir dans la modification n°1 les seules zones d'activités et lancer une procédure de modification simplifiée pour l'adaptation du règlement du PLU et les changements de destination.

Cette procédure simplifiée ne nécessite pas d'enquête publique, seul un dossier technique sera transmis au PPA et mis à la disposition du public, elle pourra être exécutoire avant fin 2020.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise** Monsieur le Maire à scinder la modification n°1 du PLU en deux procédures et lui donner tout pouvoir à cet effet.

↳ Décisions du Maire prises au titre de l'article L2122-22 et suivants du CGCT

↳ Gestion administrative :

- Mise en place de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie dématérialisée.

↳ Location des biens communaux :

- Suspension du loyer de Mme ABRAM Frédérique (Le Zamzibar – Marnand) dans le cadre de la fermeture de son commerce pendant la période de confinement.
- Suspension du loyer de M. DUDU Christophe (Le Mardoret - Mardore) dans le cadre de la réduction de son activité pendant la période de confinement.
- Suspension du loyer de Mme TOURBEZ Carole (Orthophoniste) dans le cadre de la réduction de son activité pendant la période de confinement.
- Fin du bail de location d'un garage entre la commune et M. Gaël CHENAUD au 15 juin 2020.
- Fin de la convention de location d'un local attenant à la mairie annexe de Mardore entre la commune et Mme Chantal COLAS au 31 août 2020.

↳ Renouvellement et vente des concessions dans les cimetières :

Commune déléguée de Bourg de Thizy :

- Renouvellement de la concession n° 962 : Famille DEMICHEL pour une durée de 30 ans
- Vente de la concession n° 85 : Famille REMONTET/CLERET pour une durée de 30 ans
- Renouvellement de la concession n° 786 : Famille TRONCY pour une durée de 30 ans
- Vente de la concession n° 646 : Famille DUSEAUX pour une durée de 15 ans
- Renouvellement de la concession n° 1013 : Famille TROUILLET pour une durée de 30 ans

Commune déléguée de Thizy :

- Renouvellement des concessions n° 983-984 : Famille BERTHELIER pour une durée de 30 ans
- Renouvellement de la concession n° 814 : Famille CHEVASSUS pour une durée de 15 ans
- Renouvellement de la concession n° 943 : Famille ROUX-RAVIER pour une durée de 15 ans
- Renouvellement des concessions n° 1012 : Famille GEORGES pour une durée de 30 ans
- Renouvellement des concessions n° 554 : Famille VIAILLY DUPUY pour une durée de 30 ans
- Vente d'une case au columbarium : Famille FRANCOIS-PIERRE pour une durée de 30 ans

Commune déléguée de Marnand :

- Vente de la concession n° 92 : Famille FOULACHIER pour une durée de 15 ans
- Vente d'une case au columbarium : Famille DENIS-DESSEIGNE pour une durée de 15 ans

↳ Demande de subventions d'investissement :

- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL – Année 2020 - pour les travaux d'aménagement de la traversée des centres bourgs des communes déléguées de Mardore et La Chapelle de Mardore.
- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR – Année 2020 – pour la 1^{ère} tranche des travaux de réhabilitation d'une ancienne école en un espace socio-culturel.
- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR – Année 2020 - pour les travaux de réaménagement de la Mairie de Thizy les Bourgs pour l'accueil d'un Espace France Services.
- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR – Année 2020 – pour les travaux de rénovation de locaux associatifs.
- Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du dispositif « Bonus Bourgs-centres »
- Année 2020 – pour les travaux d'aménagement de la traversée des centres bourgs des communes déléguées de Mardore et La Chapelle de Mardore.

↳ Versement de subvention :

- Participation au fonds de soutien initié par la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien pour les microentreprises. Montant maximal du fonds de soutien : 42 500 €.
- Participation au fonds régional pour les microentreprises et associations, initié par la Région Auvergne Rhône-Alpes. Abondement d'un fonds d'avance remboursable de trésorerie à hauteur maximale de 12 316 €.

↳ Remboursements sinistres :

Assurances/Tiers	Sinistres	Remboursements
MMA	SINISTRE 2019-19 : Dégâts des eaux – BOULODROME THIZY	536,00 €
MMA	SINISTRE 2019-27 : Dégradations – SALLE DE MARNAND	696,00 €

↳ Notification de marché :

OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE DU MARCHÉ	DATE DE LA NOTIFICATION	DUREE DU MARCHÉ	MONTANT DU MARCHÉ HT
Mandat de gestion locative et animation de la résidence pour personnes âgées autonomes	Habitat et Humanisme/Régie nouvelle 69007 LYON	1 ^{er} mars 2020	1 an reconductible 2 fois	69608 €

↳ Devis :

Tiers	Objet	Date	Montant_TTC
PERONNET FRERES	REPARATION CHAUDIERE CTM	18/02/2020	453,60
PERONNET FRERES	REPARATION CHAUDIERRES LGT GENDARMERIE + LGT MEDECINE PASSERELLE	18/02/2020	77,00
PERONNET FRERES	TRAVAUX DIVERS PLOMBERIE CASINO	18/02/2020	977,57

GARAGE BUFFIN S	REPARATION MASCOTT 23BHA69	18/02/2020	734,44
GRAIL	REPLACEMENT NEIMA FORD TRANSIT BR-133-WZ	18/02/2020	332,23
GRAIL	PLAQUETTES DE FREINS + VIDANGE BONETTI DM-549-FF	18/02/2020	1285,85
ADAPEIATELIERS	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	19/02/2020	20890,00
PERRIER A	FOURNITURES DE 15 CAISSONS ISOTHERMES POUR TRANSPORTS REPAS CANTINE	20/02/2020	2790,00
URBACTIS	REVISION ALLEGEE PLU ASSISTANCE TECHNIQUE POUR EXTENSION SCIERIE	21/02/2020	3996,00
DA COSTA Casimi	REPARATION VOILETS ROULANTS ECOLE MATERNELLE LE COQUILLAGE BGTH	24/02/2020	1908,00
DUDU MACONNERIE	REALISATION ETANCHEITE MUR DE SOUTÈNEMENT PLACE DOIGNON	25/02/2020	2784,00
DUDU MACONNERIE	MISE EN SECURITE D UNE MAISON 43 RUE ST ROCH	25/02/2020	1745,32
CAILLOT	FOURNITURE DE MATERIEL ELECTRIQUE	26/02/2020	57,73
CHUZEVILLE ETS	FOURNITURE COMPRESSEUR	26/02/2020	226,80
JPP EQUIPEMENT	FOURNITURE DE RAYONNAGE RANGEMENT ILLUMINATIONS CTM	26/02/2020	376,45
INTERFORUM	MANUELS SCOLAIRES - ECOLE DE MARDORE	26/02/2020	257,20
SAUGE ARTISANS	JEUX BOIS - ECOLE MAT BGTH	26/02/2020	214,00
ABS COMMUNIC	FOURNITURE PLAQUE SALLE NATHALIE PERRAUD	27/02/2020	108,72
2C AGENCEMENT	AMENAGEMENT INTERIEUR TRAFIC PORTAGE REPAS CANTINE	27/02/2020	936,00
VERMOREL SARL	TRAVAUX DE ZINGUERIE BOULODROME TH	27/02/2020	3209,64
IVECO LVI ROANN	REPARATION BONETTI DM549FT	27/02/2020	309,14
LARUE	REPARATION CHAUDIERE SALLE DES FETES DE MARNAND	27/02/2020	960,68
VEDITEX	VETEMENTS ET CHAUSSURES AGENTS DES ECOLES	27/02/2020	2050,30
NEWREST RESTAUR	1860 REPAS CANTINE DES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES DE TLB - FEVRIER 2020	29/02/2020	5396,32
LOCAMUC PARTEO	TRACTO PELLE DU 01-02 AU 28-02-2020	02/03/2020	2408,40
LOCAMUC PARTEO	NACELLE 12 M DU 24-02 AU 26-02-2020	02/03/2020	303,66
LOCAMUC PARTEO	NACELLE 12 M LE 25-02-2020	02/03/2020	77,22
LOCAMUC PARTEO	NACELLE TOUCAN LE 28-02-2020	02/03/2020	59,40
LOCAMUC PARTEO	NACELLE TOUCAN DU 25 AU 26-02-2020	02/03/2020	190,80
LOCAMUC PARTEO	FOURNITURES DE BARRIERES VOIRIE	04/03/2020	874,66
VEDITEX	ACCESSOIRES EPI	05/03/2020	169,61
LEGALLAIS-01	BOITES A CLE + PANNEAU	05/03/2020	246,47
DA COSTA Casimi	FOURNITURE ET POSE DE STORES INTERIEURS POUR LOCAL TELECONSULTATION	05/03/2020	540,00
CINQUIN NATHALI	MISSION DE MAITIRSE D OEUVRE PARTIELLE POUR REHABILITATION ANCIEN ECOLE JEANN D ARC	05/03/2020	5760,00
CINQUIN NATHALI	ETUDE POUR REORGANISATION BATIMENTS FOYER ADO ET LOCAUX ASSO RUE CHRISTOREE	05/03/2020	5160,00
CHUZEVILLE ETS	FOURNITURES DIVERSES CTM	05/03/2020	712,56
EIFFAGE	TRAVAUX DE VOIRIE BON DE COMMANDE 16 ENROCHEMENT VOIE D ACCES AU DESSUS PARKING BD BELLEVUE	05/03/2020	2278,32
LOCAMUC PARTEO	DIVERS ARTICLES POUR MATERIELS CTM	05/03/2020	738,67
CAILLOT	NEON ECOLE J.DEPIERRE BGTH	05/03/2020	62,40
CAILLOT	LAMPES HUBLOT POUR CAP + CINEMA	05/03/2020	22,36
THEVELEC	FOURNITURE POUR CHALETS DE NOEL	05/03/2020	133,31
THEVELEC	INTERVENTION DIVERSES JANVIER	05/03/2020	226,10
THEVELEC	INTERVENTIONS DIVERSES FEVRIER	05/03/2020	173,10
THEVELEC	HORLOGE ASTRONOMIQUE CTM	05/03/2020	309,40
RAQUIN GILLES	LIVRES MARS 2020 - MEDIATHEQUE THIZY	07/03/2020	390,59
UN MONDE A SOI	LIVRES MARS 2020 - BIBLIOTHEQUE BGTH	10/03/2020	400,00
ENEDIS	DISPOSITIF ANTI ESCALADE	10/03/2020	502,10
THEVELEC	CABLAGE ALIMENTATION ELECTRIQUE ECOLE PRIMAIRE MATHILDE OVIZE TH	10/03/2020	642,34

REALITES URBAIS	ETUDE DE FAISABILITE AMENAGEMENT TRAVERSEE LCM	10/03/2020	4500,00
REALITES URBAIS	ETUDE DE FAISABILITE AMENAGEMENT TRAVERSEE MARDORE	10/03/2020	4500,00
LOCAMUC PARTEO	NACELLE 20 M DU 10 AU 11-03-2020	12/03/2020	359,57
THEVELEC	INTERVENTIONS DIVERS SITES TLB OCTOBRE 2019	12/03/2020	143,88
POIZAT GARAGE	ADDITIF AD BLUE	12/03/2020	192,00
AXIMUM	PEINTURE ROUTIERE	12/03/2020	1089,90
FCH-01	PRODUITS D'ENTRETIEN ET PETIS MATERIELS LOT 1	16/03/2020	195,44
FCH-01	CONSOMMABLES HYGIENE ET ENTRETIEN LOT 2	16/03/2020	2855,88
LOCAMUC PARTEO	TRACTO PELLE DU 09 AU 13-03-2020	19/03/2020	792,00
THEVELEC	REPLACEMENT INTERRUPTEUR DANS ARMOIRE ELECTRIQUE SALLE DE TENNIS	20/03/2020	292,16
FCH-01	FOURNITURE DE 20 L DE GEL HYDROALCOOLIQUE	23/03/2020	159,62
LES TISSAGES DE	FOURNITURE DE MASQUES DE CONFINEMENT	23/03/2020	2760,00
AUTO PNEUS 4X4	PNEUC RENAULT CLIO BV-657-SP	25/03/2020	216,00
NEWREST RESTAUR	642 REPAS CANTINE DES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES DE TLB - MARS 2020	31/03/2020	1862,60
DUDU MACONNERIE	SECURITE BATIMENT RUE MARIE COUTURIER	06/04/2020	5487,07
LACOMBE MOTOCUL	REVISION ET ENTRETIEN DIVERS MATERIELS CTM	07/04/2020	3727,20
PROMOTRESS	FOURNITURE D ELASTIQUE POUR CONFECTION DE MASQUES DE CONFINEMENT	09/04/2020	240,59
ABS COMMUNIC	FOURNITURE DE BARRIERES DE PROTECTION	14/04/2020	1186,80
FOUILLET	ENTRETIEN ANNUEL DES ESPACES VERTS PARC LEON GOUTARD BGTH 2020	14/04/2020	7104,00
NM MEDICAL	FOURNITURE DE MASQUES CHIRURGICAUX ET SURBLOUSES	15/04/2020	20260,20
MIE-01	FOURNITURE DE MATERIEL ELECTRIQUE POUR CTM	16/04/2020	24,00
TECHN EAU	INTERVENTIONS SUR DIVERS SITES TLB	20/04/2020	1590,24
MOOS	CONTRAT DE MAINTENANCE CHAUFFAGE VENTILATION ECM CAP ET CHABOUD POUR 2020	20/04/2020	4175,52
LYON BUREAU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES COVID-19 - AVRIL 2020	21/04/2020	278,80
FCH-01	PRODUITS D'ENTRETIEN ET PETITS MATERIELS LOT 1	21/04/2020	885,25
FCH-01	CONSOMMABLES HYGIENE ET ENTRETIEN LOT 2	21/04/2020	700,60
FCH-01	FOURNITURES DIVERSES HORS LOT	21/04/2020	413,28
GAUTHIER FILS	FOURNITURE ELASTIQUES POUR FABRICATIONS MASQUES DE CONFINEMENT	22/04/2020	471,30
TECHN EAU	CONTRAT DE MAINTENANCE CHAUFFAGE BIBLIO CTM ECMAT CAP FANFARE BGTH	22/04/2020	823,80
LYON BUREAU	MASSICOT + RELIEUSE POUR CTM	28/04/2020	510,90
ACIPA	CARTOUCHE NEOPOST MACHINE A AFFRANCHIR	07/05/2020	91,08
LOCAMUC PARTEO	LOCATION NACELLE 18 M LE 05-05-2020	11/05/2020	215,82
LOCAMUC PARTEO	LOCATION TRACTO PELLE LEVAGE LE 11-05-2020	12/05/2020	165,00
EATON-COOPER SE	CONTRAT ALARME INCENDIE 2020	12/05/2020	700,00
GARNIER	PIECES POUR REPARATION EPAREUSE	12/05/2020	336,16
GARAGE BUFFIN S	REPLACEMENT BATTERIES CAMION DY537SM	14/05/2020	822,00
TIRARD.E SA	REPARATION CAMION RENAULT DY537SM	14/05/2020	10613,90
LEGALLAIS-01	BOITES A CLES POUR CHAUFFERIES BOUDIER-CHABOUD-CHATELUS	16/05/2020	263,09
LEGALLAIS-01	EPI POUR DESHERBAGE	16/05/2020	135,73
PICHON	116 987 6160 - FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE PRIM THIZY	18/05/2020	850,04
PICHON	116 987 6165 - FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE PRIM THIZY	18/05/2020	46,45
PICHON	116 987 6171 - FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE PRIM THIZY	18/05/2020	67,41
PICHON	116 987 6195 - FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE PRIM THIZY	18/05/2020	328,64
PICHON	116 987 6197 - FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE PRIM THIZY	18/05/2020	78,09
PICHON	116 987 6207 - FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE PRIM THIZY	18/05/2020	382,50
PERONNET FRERES	REPARATION URINOIR ECOLE M.OVIZE THIZY	19/05/2020	120,84
POIZAT GARAGE	FUT HUILE POUR GARAGE CTM	22/05/2020	1248,00
SRCI	CERTIFICAT RGS - PLATEFORME DE DEMATERIALISATION	22/05/2020	258,00
LYON BUREAU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES - MAI 2020	25/05/2020	316,16

CAILLOT	PILES + NEONS POUR STOCK CTM	26/05/2020	270,00
SIGNAUX1	ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION	26/05/2020	903,59
SIGNAUX1	ACHAT PANNEAU PLATEFORME DE RETOURNEMENT	26/05/2020	57,85
EIFFAGE	TRAVAUX DE VOIRIE BC 12 ELARGISSEMENT TROTTOIR DEVANT P TIT BAR	26/05/2020	6544,68
APESBAT	MISSION DE TEST DE PERMEABILITE DE L AIR RESIDENCE AUTONOMIE	26/05/2020	1080,00
GINGER CEBTP	DIAGNOSTIC BETON AVANT REMPLACEMENT PASSERELLE DU CHATEAU	26/05/2020	5340,00
ROMATEX	FOURNITURE DE GEL HYDROALCOOLIQUE	28/05/2020	894,42
GARAGE BUFFIN S	REPLACEMENT 2 PNEUS ARRIERES BALAYEUSE	28/05/2020	190,20
LARUE	MAINTENANT ANNUELLE CHAUFFAGE SALLE DES FETES THIZY	02/06/2020	1555,40
LARUE	CONTRAT DE MAINTENANCE CHAUFFAGE CINEMA	02/06/2020	1132,88
PHARMACIE SARRY	FOURNITURE PHARMACIE CTM	02/06/2020	32,42
LEPINE FRERES	CONTRAT DE MAINTENANCE CHAUFFAGE LCM ET MARDORE	02/06/2020	3017,54
ONESITU	MAINTENANCE CAPTEURS ZONE BLEUE PARKING	02/06/2020	1687,68
CAPIAUX MAS CON	RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE TRAVERSEE DE MARDORE	02/06/2020	2340,00
CAPIAUX MAS CON	RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE TRAVERSEE LCM	02/06/2020	2100,00
EUROPE SERVICE	CONTRAT ENTRETIEN AUTOLAVEUSE	04/06/2020	4860,00
LARUE	MAINTENANCE CHAUFFAGE CLSH	05/06/2020	731,95
LARUE	MAINTENANCE CHAUFFAGE SALLE DES FETES DE MARNAND	05/06/2020	1085,72
C3RB INFORMATIQ	FOURNITURE DE 500 CARTES DE LECTEURS POUR BIBLIOTHEQUE THIZY	08/06/2020	454,80
AUTO PNEUS 4X4	PNEUS RENAULT MASCOTT 23 BHA 69	08/06/2020	229,99
AUTO PNEUS 4X4	PNEUS FORD TRANSIT BR 133 WZ	08/06/2020	270,00
BAYARD	REABONNEMENT J AIME LIRE-MES 1ER J AIME LIRE - IMAGES DOC POUR BIBLIO BGTH	08/06/2020	186,00
BAYARD	ABNT POPI BELLES HISTOIRES BIBLIO THIZY	08/06/2020	120,00
PICHON	116 988 3340 - FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MAT THIZY	09/06/2020	274,64
FORME COMMUN-01	CREATION LOGO ENTETE COURRIER CARTES DE VISITES	09/06/2020	1550,00
LYON BUREAU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES - JUIN 2020	09/06/2020	52,20
LYON BUREAU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES - JUIN 2020	09/06/2020	247,08
PICHON	116 988 4667 - FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MAT BGTH	09/06/2020	916,25
LACOMBE MOTOCUL	FOURNITURE TAILLE HAIES	11/06/2020	619,01
RAQUIN GILLES	DICTIONNAIRES - ECOLE MARDORE	11/06/2020	70,30
GRAIL	TRAVAUX SUR PNEUS FORD TRANSIT BR-133-WZ	11/06/2020	1206,16
PLASSE	CLES STADE CHATELUS	11/06/2020	934,81
THEVELEC	INTERVENTION DIVERS CHABOUD-GENDARMERIE-SDF THIZY	11/06/2020	726,06
RAQUIN GILLES	LIVRES ETE 2020 - MEDIATHEQUE THIZY	12/06/2020	500,00
EIFFAGE	TRAVAUX DE VOIRIE BON DE COMMANDE 10 CHEMIN DU ROULIER MARNAND	12/06/2020	20971,38
EIFFAGE	TRAVAUX DE VOIRIE BON DE COMMANDE 17 CANIVEAU RUE DES GRDS HOMMES THIZY	12/06/2020	3308,83
EIFFAGE	TRAVAUX DE VOIRIE BON DE COMMANDE 18 CANIVEAU IMPASSE ST ANDRE MARNAND	12/06/2020	3515,75
EIFFAGE	TRAVAUX DE VOIRIE BON DE COMMANDE 19 TROTTOIR DROIT DESCENDANT LOT MONTFILLON BGTH	12/06/2020	7895,52
EIFFAGE	TRAVAUX DE VOIRIE BON DE COMMANDE 20 TROTTOIR GAUCHE MON TANT RUE DU 18 JUIN THIZY	12/06/2020	11846,04
EIFFAGE	TRAVAUX DE VOIRIE BON DE COMMANDE 21 TROTTOIRS RUE DE LA REPUBLIQUE BGTH	12/06/2020	3862,68
LE KOMBI	LIVRES ETE 2020 - BIBLIOTHEQUE BGTH	12/06/2020	500,00
DIMASPORT	PROTECTION POTEAU PREAU ECOLE LE COQUILLAGE	15/06/2020	350,01
LYON BUREAU	FOURNITURES MEDIATHEQUE THIZY - JUIN 2020	15/06/2020	306,00
PICHON	116 988 9977 - FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE PRIM THIZY	16/06/2020	112,22
PICHON	116 989 0811 - FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MAT BGTH	17/06/2020	407,91
HENRI JULIEN	FOURNITURE DE 2000 GOBELETS CAFE POUR MAIRIE THIZY	18/06/2020	52,80
PICHON	116 989 1610 - FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MAT THIZY	18/06/2020	58,18

FCH-01	PRODUITS D'ENTRETIEN ET PETITS MATERIELS LOT 1	18/06/2020	86,59
PICHON	116 989 1585 - FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MAT THIZY	18/06/2020	74,74
FCH-01	CONSOMMABLES HYGIENE ET ENTRETIEN LOT 2	18/06/2020	872,45
FCH-01	FOURNITURES D'ENTRETIEN DIVERSES HORS LOT	18/06/2020	178,58
PICHON	116 989 2635 - FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MAT BGTH	19/06/2020	201,30
LEGALLAIS-01	FOURNITURE ARMOIRE SECURITE POUR PRODUITS DANGEREUX CTM	22/06/2020	720,00
ABS COMMUNIC	SIGNALTIQUE MAIRIE THIZY	22/06/2020	1797,60
SUEZ	BRANCHEMENT EAU POTABLE 34 RUE JEAN JAURES	22/06/2020	890,59
VEDITEX	BOTTES AGENTS CTM	23/06/2020	81,73
2C AGENCEMENT	FOURNITURE DE CAISSE DE PROTECTION POUR 2 VEHICULES	23/06/2020	504,00
CARROSSERE GRAN	SINISTRE 2020.06 REPARATION VEHICULE MR VERMARE ALAIN BRIS DE GLACE SUITE A PROJECTION ROTOFIL	23/06/2020	239,51
CARROSSERE GRAN	SINISTRE 2020.05 REPARATION BRIS DE GLACE TRACTEUR NEWHOLLAND CP936PK	23/06/2020	497,90
LOCAMUC PARTEO	COMPACTEUR + REMORQUE LE 23-06-2020	24/06/2020	157,74
THEVELEC	REPLACEMENT RECEPTEUR MOTORISATION PORTAIL CTM	24/06/2020	205,03
PICHON	116 989 7891 - FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE PRIM BGTH	25/06/2020	151,16
PICHON	116 989 7872 - FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE PRIM BGTH	25/06/2020	182,79
PICHON	116 989 7831 - FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE PRIM BGTH	25/06/2020	597,07
PERONNET FRERES	TRAVAUX PLOMBERIE REFECTOIRE MAIRIE	26/06/2020	229,14
PICHON	116 989 8331 - FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MARNAND	26/06/2020	414,53
INCORRUPTIBLES	32EME PRIX DES INCORRUPTIBLES - LIVRES DU 32EME PRIX 2020-2021	26/06/2020	1827,78
ASSOCIATION LE	ADHESION 32EME PRIX DES INCORRUPTIBLES	26/06/2020	30,00
LYON BUREAU	FOURNITURES MEDIATHEQUE THIZY - JUIN 2020	26/06/2020	108,24
RECREALIRE-01	CAHIERS GOMMETTES + LIVRES PLANETE DES ALPHAS - ECOLE MARNAND	26/06/2020	47,77
PICHON	116 989 9948 - FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE PRIM BGTH	28/06/2020	409,49
PICHON	116 990 0174 - FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE PRIM THIZY	28/06/2020	202,24
PICHON	116 990 0173 - FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE PRIM THIZY	28/06/2020	146,75
LOCAMUC PARTEO	TRACTOPELLE DU 24 AU 26-06-2020	29/06/2020	495,00
LYON BUREAU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES NOUVELLES EMPREINTES - JUIN 2020	29/06/2020	45,84
URBACTIS	ETUDE ENVIRONNEMENTALE PLU	29/06/2020	8940,00
MOOS	RACCORDEMENT AEP BATIMENT ANNEXE AU BATIMENT NEUF	29/06/2020	21844,44
PICHON	116 990 1311 - FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MAT THIZY	29/06/2020	273,81
KIT FORET	LAMES DE BOIS POUR TABLES PIQUE NIQUE	30/06/2020	315,07
LEPINE FRERES	REPARATION CHAUDIERE SAL POLYV MARDORE	30/06/2020	330,16
GRAIL	REPARATION BONETTI DM-549-FT	30/06/2020	603,60
EDITIONS SEDRAP	120 3802 - MANUELS SCOLAIRES - ECOLE PRIM BGTH	02/07/2020	134,50
THEVELEC	REPARATION ALARME INCENDI ECOLE DU CHATEAU	03/07/2020	630,30
DEMCO	FOURNITURES MEDIATHEQUE THIZY - JUILLET 2020	03/07/2020	102,48

↳ Recrutements contractuels :

- MARCONNET Guillaume (adjoint administratif), contrat à durée déterminée du 01/06/2020 au 30/06/2020,
- AUPLAT Corinne (adjoint technique), contrat à durée déterminée du 01/07/2020 au 31/12/2020,
- BILLET Alice (adjoint technique), contrat à durée déterminée du 01/07/2020 au 31/12/2020,
- POIZAT Alain (adjoint technique), contrat à durée déterminée du 01/07/2020 au 30/06/2021,
- VIOLLAND Véronique (adjoint technique), contrat à durée déterminée du 01/07/2020 au 31/12/2020,
- VERMOREL Françoise (adjoint technique), contrat à durée déterminée du 01/07/2020 au 31/12/2020.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, **prend acte** de ces décisions.

➤ QUESTIONS DIVERSES

Fait à Thizy les Bourgs, le 10 juillet 2020

Le Maire,

Martin SOTTON

